



Annexe C - Procédure de gestion des signalements de Whistleblowing

Lignes directrices pour l'utilisation de la plateforme Whistleblowing



Les présentes Lignes directrices ont été élaborées afin d'illustrer les modalités permettant à la Société de prendre connaissance des violations des dispositions réglementaires portant atteinte à l'intérêt public ou à l'intégrité de l'organisation, afin de traiter et résoudre un éventuel problème de manière opportune.

Pour permettre aux lanceurs d'alerte d'effectuer un signalement, la Société a adopté un canal de communication numérique (« *plateforme lanceur d'alerte* ») à travers lequel ils peuvent informer la commission de toute violation ou conduite illicite et de tous autres comportements, actes ou omissions portant atteinte à l'intérêt public ou à l'intégrité du Groupe ou des sociétés individuelles qui le composent.

Les présentes lignes directrices illustrent les modalités opérationnelles pour la bonne gestion des signalements que les lanceurs d'alerte peuvent effectuer en utilisant la plateforme numérique mise à disposition par Friulchem, disponible au lien suivant :

<https://whistleblowing.friulchem.com/Home>

Il est rappelé que le présent canal de communication, dès la réception du signalement et à chaque étape ultérieure, garantit la confidentialité de l'identité de l'informateur et, le cas échéant, son anonymat, dans les activités de gestion du signalement.

En tout état de cause, il est expressément interdit d'effectuer des actes de représailles ou de discrimination, directs ou indirects, à l'encontre de l'informateur et des autres personnes protégées, pour des raisons liées, directement ou indirectement, au signalement.

Les étapes à suivre pour l'insertion du signalement dans la plateforme peuvent être résumées comme suit :

- 1 Démarrage
- 2 Canal de signalement
- 3 Champ d'application du rapport
- 4 Données de l'entreprise
- 5 Description de l'événement
- 6 Pièces jointes
- 7 Documents
- 8 Entrer

1

Sur la page d'accueil, ce menu déroulant permet de sélectionner la langue de la plateforme.



Bienvenue sur la plateforme de gestion des constats d'infraction, suivez les étapes pour saisir un nouveau constat ou consulter les constats déjà saisis, en toute confidentialité

Pour consulter les données de votre rapport ou obtenir des mises à jour, saisissez le code ici :

Code

Clé



SAISIR LE RAPPORT

INSÉRER UN NOUVEAU RAPPORT

Pour insérer un **nouveau signalement**, il faut cliquer sur « *Insérer un nouveau rapport* »



En outre, si l'utilisateur a **déjà effectué un signalement** et souhaite en suivre l'évolution, il peut le faire en saisissant le code alphanumérique et la clé associés au signalement qui seront fournis à cet effet, ou encore après avoir effectué le signalement : cliquer alors sur « *Saisir le rapport* ».

1
bis

Dans cette première phase, l'utilisateur accède à la plateforme afin d'effectuer un nouveau signalement et doit sélectionner la **société** pour laquelle il effectue le signalement.

Tous les rapports seront pris en compte par les organes compétents ; le rapport que vous vous apprêtez à soumettre doit être fondé sur la détection d'une conduite potentiellement illégale sur la base d'éléments factuels précis et concordants, dont vous avez eu connaissance en raison de votre contexte de travail. En tout état de cause, l'organe compétent est tenu de garder l'identité du dénonciateur confidentielle vis-à-vis de l'entreprise, sauf dans les cas expressément prévus par la loi (par exemple, demande spécifique de l'autorité judiciaire). Ce canal de signalement garantit la confidentialité de votre identité dans le cadre de la gestion de votre rapport. Vous pouvez toujours choisir de rester anonyme et, par conséquent, la fourniture de données personnelles est facultative. Toutefois, cette circonstance pourrait compromettre l'enquête préliminaire : les rapports anonymes, en effet, ne seront pris en considération que s'ils sont suffisamment circonstanciés et détaillés, de manière à mettre en lumière des faits et des situations liés à des contextes spécifiques. Enfin, nous vous rappelons que l'entreprise, comme le prescrit également la législation de référence, a expressément prévu l'interdiction des actes de représailles ou de discrimination, directs ou indirects, à l'encontre de ceux qui font un signalement pour des raisons directement ou indirectement liées au signalement lui-même.

Sélectionnez la société du groupe auquel votre rapport se réfère

FC France SAS

[LIEN VERS LA NOTE D'INFORMATION PUBLIÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT \(UE\) 2016/679 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES LANCEURS D'ALERTE.](#)

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au traitement des données personnelles

Il est important que l'utilisateur prenne connaissance de la **politique de confidentialité**.

2

Dans cette section, l'utilisateur prend connaissance du Comité de signalement (canal direct) et du canal alternatif qui afficheront et géreront le signalement.

Logo: **Modulo Whistleblowing** powered by KEIS DATA

Progress bar steps: 1. Démarrage, 2. Canal de signalement, 3. Champ d'application du rapport, 4. Données de l'entreprise, 5. Description de l'événement, 6. Pièces jointes, 7. Documents, 8. Entrer

Fonction composée de :
Rghellin Andrea (Membro Organismo di Vigilanza)

Canal alternatif, si le signalement implique le Reporting Manager du canal Direct

Canale Alternativo

Fonction composée de :
Mazzola Margherita (Presidente Organismo di Vigilanza)

Le rapport concerne la Fonction : Comitato di Segnalazione (Italia/Francia)

NON - POURSUIVRE LA PROCÉDURE NORMALE OUI - SAUTER LA PRÉ-ÉVALUATION

Choix Pré-évaluation
Pré-évaluation

Le rapport concerne la Fonction : Comitato di Segnalazione (Italia/Francia)

NON - CONTINUER AVEC LE CANAL DIRECT OUI - CONTINUER AVEC LE CANAL ALTERNATIF

Choix du canal
Canal direct

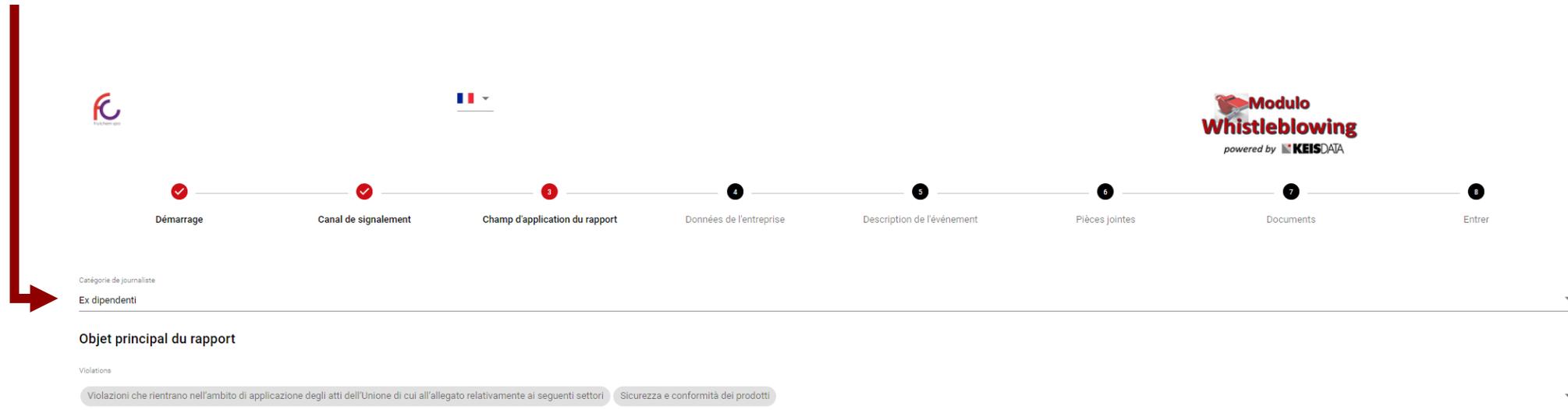
RETOUR CONTINUER

En outre, l'informateur devra indiquer s'il souhaite poursuivre avec le canal direct, ou avec le canal alternatif si le signalement concerne les sujets et/ou les destinataires directs.

3

Dans cette section, l'utilisateur doit sélectionner la catégorie de sujets à laquelle il appartient, en sélectionnant parmi :

- Employés (y compris en période d'essai)
- Collaborateurs
- Consultants
- Anciens employés
- Candidats
- Stagiaires
- Actionnaires
- Associés
- Membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, y compris administrateurs non exécutifs
- Fournisseurs ou employés de fournisseurs
- Entrepreneurs ou employés des entrepreneurs
- Sous-traitants ou employés des sous-traitants
- Bénévoles
- Autre



En outre, l'informateur doit sélectionner l'objet du signalement.

4

Dans cette section, l'utilisateur doit sélectionner le secteur de l'entreprise concerné par le signalement.



Catégorie de journaliste
Ex-dépendants

Objet principal du rapport

Violations

Violazioni che rientrano nell'ambito di applicazione degli atti dell'Unione di cui all'allegato relativamente ai seguenti settori Sicurezza e conformità dei prodotti

De plus, l'informateur a la possibilité de signaler les principaux sujets impliqués dans le signalement, en indiquant leurs nom, prénom et rôle.

5

Dans cette section, l'utilisateur peut demander une réunion avec le comité de signalement et insérer une description du fait auquel il a assisté et qu'il souhaite signaler via la plateforme.

La description peut être textuelle ou peut être faite en effectuant un enregistrement vocal.



Vous pouvez entrer une description textuelle de l'événement ou demander une rencontre directe ou procéder à un enregistrement vocal

Si vous souhaitez procéder à l'enregistrement vocal, nous vous soulignons qu'aucun filtre ou distorsion d'aucune sorte ne sera appliqué à votre voix.

J'autorise l'enregistrement vocal

Entrez une brève description de l'événement

IMPORTANT : aucun filtre ou aucune distorsion n'est appliqué à la voix en cas d'enregistrement vocal.

6

Dans cette section, l'utilisateur peut joindre tout document utile pour contextualiser davantage le signalement.



Dans cette section, vous pouvez joindre des documents à l'appui de votre déclaration.

AJOUTER

7

Dans cette section, l'utilisateur peut indiquer s'il a connaissance de documents utiles au signalement dont il n'est pas en possession, en précisant également le lieu où ils peuvent être trouvés.



J'ai connaissance des documents de rapport utiles archivés dans

Indiquez où sont stockés les documents

Accessible par les méthodes suivantes

Indiquez le lien ou le chemin pour atteindre le dossier du document

Indiquez une autre méthode (par exemple, appeler le gestionnaire xyz)

Les faits ont déjà été signalés à une autre autorité ou entité interne

- Oui
- Non

En outre, l'informateur peut spécifier s'il a déjà signalé l'infraction à un autre sujet interne ou à toute autre autorité.

8

Dans le dernier écran, l'utilisateur est invité à confirmer sa volonté de transmettre le signalement, et il a la possibilité de fournir ses données personnelles.



Il convient de rappeler que l'organisme compétent qui se chargera du signalement est tenu de préserver la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte vis-à-vis de la Société, sauf dans les cas expressément prévus par la loi (par exemple, sur demande spécifique de l'autorité judiciaire).

Souhaitez-vous transmettre vos coordonnées au Reporting Manager ?

- Oui
 Non

Il est rappelé que le présent canal de communication, dès la réception du signalement et à chaque étape ultérieure, ne garantit pas seulement la confidentialité de l'identité de l'informateur dans les activités de gestion du signalement, mais aussi son anonymat dans le cas où il ne voudrait pas communiquer des données personnelles.



À la fin de la compilation du signalement, la plateforme délivrera le code alphanumérique du signalement et sa clé au lanceur d'alerte,

IL EST RECOMMANDÉ DE LES CONSERVER TOUS LES DEUX !!!

Le Code et la Clé sont indispensables pour pouvoir suivre l'évolution du signalement et pour répondre à toute demande éventuelle de clarification ou d'intégration des informations.